COMMISSION SPORTIVE
PROCES-VERBAL N° 3

Réunion du Mercredi 10 Septembre 2025 à 14 heures

Présidence : DELCROIX Laurent

Présents : BONNET Philippe, LIVONNET Alain, TERCIER Pierre

Excusés : CECROPS Géraldine, MEUNIER Régis, TORTAY Michel

Assiste à la réunion : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

1 – ADOPTION PROCES VERBAUX :

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 22 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

****

2 – AMENDES ADMINISTRATIVES :

(Frais d'arbitrage, absence d'éducateur – délégué, report de match hors délai, changement de date calendrier, transmission en retard de la FMI, manquements liés à l'utilisation de la tablette – FMI)

Voir amendes administratives du 10 septembre 2025

****

3 – HOMOLOGATION DES RENCONTRES :

La Commission sportive prononce l'homologation des rencontres qui se sont déroulées il y a plus de 30 jours calendaires étant donné qu'aucune instance les concernant n'est en cours et qu'aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée à ce jour.

****

4 - CHAMPIONNATS JEUNES U18 D1 /U17 D1 /U15 ELITE/U12/U13 ELITE :

U12 DEPARTEMENTAL :

Suite aux engagements dans cette catégorie, la Commission décide de faire 3 poules de 6 équipes.

U12 DEPARTEMENTAL	
Azay Cheillé Sc 1	A
Chambray Fc 1	A
Monts As 1	A
Riche Racing 1	A
St Avertin Sp. 1	A
Union Foot Touraine 2	A
Acp Tours 1	B
Riche Racing 2	B
St Cyr Sur Loire Eb 2	B
St Symphorien Fa 1	B
Tours Sud As 1	B
Ville Aux Dames Esvd 1	B
Amboise Ac 1	C
Eb St Cyr Sur Loire 3	C
Montlouis Fc 1	C
St Pierre Des Corps Us 1	C
Union Foot Touraine 1	C
Val De Cher Fc 37 1	C

U13 BRASSAGE ELITE :

Après consultation des feuilles des rencontres concernant les compétitions pré-compétition U13, la Commission établit les poules pour le championnat U13 Brassage Elite.

U13 BRASSAGE ELITE			
Equipe	Qualification		
Amboise Ac 1	N-1	U13 Brassage Elite	A
Gatine Choisilles Fc 1	1er	U13 Brassage Elite	A
La Membrolle Mettray Fc2m 1	Meilleur 2ème jonglerie	U13 Brassage Elite	A
Monnaie Us 1	N-1	U13 Brassage Elite	A
Montlouis Fc 1	N-1	U13 Brassage Elite	A
St Cyr Sur Loire Eb 2	N-1	U13 Brassage Elite	A
Tours Acp 1	N-1	U13 Brassage Elite	A
Chambray Fc 2	1er	U13 Brassage Elite	A
Avoine O. Chinon C. 1	1er	U13 Brassage Elite	B
Azay Cheillé Sc 1	Meilleur 2ème jonglerie	U13 Brassage Elite	B
Union Foot Touraine 2	Meilleur 2ème jonglerie	U13 Brassage Elite	B
Descartes Ent 1	1er	U13 Brassage Elite	B
Monts As 1	1er	U13 Brassage Elite	B
Riche Racing 1	N-1	U13 Brassage Elite	B
Tours Sud As 1	N-1	U13 Brassage Elite	B
Vallée Du Lys Asvl 1	N-1	U13 Brassage Elite	B

U15 BRASSAGE ELITE :

Triangulaire 3 :
La Commission note la non-participation de l'équipe de LA RICHE RACING suite à l'absence du listing avec photos à fournir aux officiels avant la 1ère rencontre de l'équipe.

De ce fait, la Commission décide de donner **match perdu par forfait** à l'équipe de la RICHE RACING sur le score de :

- Match 53724533 – **R. LA RICHE TOURS : 0 (-1 pt – Forfait) c/ SAINT SYMPHORIEN FA : 3 buts (3 points)**
- Match 53724531 – **A.S. LUYNES : 3 buts (3 points) c/ R. LA RICHE TOURS : 0 (-1 pt – Forfait)**

La Commission inflige une amende de 30 €. (forfait) au club de LA RICHE RACING.

- A noter que le club de l'AS LUYNES ne souhaite pas participer au championnat U15 Brassage Elite.

La Commission établit les poules pour les compétitions U15 Brassage Elite.

U15 BRASSAGE ELITE			
Equipe	Qualification		
Avoine O. Chinon C. 1	1er	U15 Brassage Elite	A
Azay Cheillé Sc 1	1er	U15 Brassage Elite	A
St Cyr Sur Loire Eb 2	N-1	U15 Brassage Elite	A
Chambray FC 2	Meilleur 2ème	U15 Brassage Elite	A
Monts As 1	Meilleur 2ème	U15 Brassage Elite	A
Racan Ent 1	1er	U15 Brassage Elite	A
Val De Veude Es 1	Meilleur 2ème	U15 Brassage Elite	A
Veigné Cst 1	1er	U15 Brassage Elite	A
Amboise Ac 1	N-1	U15 Brassage Elite	B
Loches Ac 1	Meilleur 2ème	U15 Brassage Elite	B
Monnaie Us 1	Meilleur 2ème	U15 Brassage Elite	B
St Avertin Sp. 1	1er	U15 Brassage Elite	B
La Membrolle Mettray Fc2m 1	Meilleur 2ème	U15 Brassage Elite	B
St Pierre Des Corps Us 1	N-1	U15 Brassage Elite	B
St Symphorien Fa 1	1er	U15 Brassage Elite	B
Union Foot Touraine 1	1er	U15 Brassage Elite	B

U17 DEPARTEMENTAL 1 :

Triangulaire 3 :
La Commission note la non-participation de l'équipe de l'US SAINT PIERRE DES CORPS suite à l'absence du listing avec photos à fournir aux officiels avant la 1ère rencontre de l'équipe.

De ce fait, la Commission décide de donner **match perdu par forfait** à l'équipe de SAINT PIERRE DES CORPS US sur le score de :

- Match 53724029 – **ST PIERRE DES CORPS US : 0 (-1 pt – Forfait) c/ CHANCEAUX/C. AS : 3 buts (3 points)**
- Match 53724031 – **ST SYMPHORIEN FA : 3 buts (3 points) c/ ST PIERRE DES CORPS US : 0 (-1 pt – Forfait)**

La Commission inflige une amende de 40 €. (forfait) au club de ST PIERRE DES CORPS US.

Suite au courriel du club de l'Union Foot Touraine, la Commission précise que les modalités d'organisation de ces compétitions ont été transmises à tous les clubs participants par courriel le 4 septembre 2025 ainsi que précisées lors de la visioconférence du mercredi 3 septembre 2025.

La Commission établit la poule pour le championnat U17 Départemental 1 (championnat sur l'année).

U17 DEPARTEMENTAL 1	
Equipe	Qualification
Azay Cheillé Sc 1	N-1
Chambray Fc 1	N-1
Chanceaux As 1	Meilleur 2ème
Joué Portugaise Us 1	1er
Loches Ac 1	1er
Monnaie Us 1	Meilleur 2ème
La Riche Racing 1	N-1
St Avertin Sp. 1	1er
St Cyr Sur Loire Eb 2	N-1
St Symphorien Fa 1	1er

U18 DEPARTEMENTAL 1 :

Triangulaire 5 :
Après étude par la Commission sportive :

- du courriel en date du 8 septembre 2025 du club de ESO NOTRE DAME D'OE
- du courriel en date du 9 septembre 2025 du club de l'US ST PIERRE DES CORPS
- du rapport du Délégué officiel

la Commission note que le **délégué officiel a bien effectué un contrôle des licences des clubs avant le 1er match de chaque équipe concernée par la rencontre**.

De ce fait, la Commission décide de classer sans suite la demande émanant du club de NOTRE DAME D'OE ESO.

La Commission établit la poule pour le championnat U18 Départemental 1 (championnat sur l'année).

U18 DEPARTEMENTAL 1	
Equipe	Qualification
Avoine O. Chinon C. 1	N-1
Azay Cheillé Sc 1	N-1
Bouchardais Af 1	1er
Chanceaux Ent 1	N-1
Monnaie Us 1	N-1
Monts As 1	1er
Renaudine Us 1	1er
St Pierre des Corps Us 1	1er
Val De Cher Fc 37 2	N-1
Veigné Cst 1	1er

La Commission établit les calendriers des compétitions jeunes de U18 à U11 (voir calendriers et rencontres sur le site du District).

Les décisions ci-dessus sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :
- **dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition….

****

COUPE SENIORS INDRE ET LOIRE GROUPAMA

- A la vue du dernier tirage au sort de la Coupes de France et Coupe du Centre-Val de Loire, la Commission décide d'effectuer le tirage au sort du 1er tour le mercredi 17 septembre 2025, rencontres prévues le week-end du 27 et 28 septembre 2025.

CHALLENGE SENIORS DES EQUIPES RESERVES MARCEL BACOU – D1, D2 et D3

- Suite aux engagements des équipes, la Commission élabore les poules de la 1ère phase.
  Les équipes engagées évoluant en Départemental 1 ne participent pas à la 1ère phase de cette compétition.

CHALLENGE SENIORS D4

- Suite aux engagements des équipes, la Commission élabore les poules de la 1ère phase.

****

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 4

Suite au courriel en date du 8 septembre 2025 du club d'AVOINE O. CHINON CINAIS demandant l'engagement d'une 4ème équipe dans ce championnat, la Commission décide d'envoyer un courriel à tous les clubs évoluant en championnat Départemental 4 pour confirmation ou non de l'engagement de leur équipe afin d'éviter de pénaliser les autres équipes dans les différentes poules.
Si retrait de l'équipe, un courriel du club doit impérativement parvenir à competitions@indre-et-loire.fff.fr pour le **lundi 15 septembre 9 heures dernier délai**. Le nouveau calendrier sera établi dans la journée.

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :
- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de la réunion à 17 heures.

Laurent DELCROIX
Président de séance

Philippe BONNET
Secrétaire de séance